

Le Président

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence*
le règlement des études et des examens de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel
parcours Sportif de Haut Niveau 2025-2026 ;

Arrête

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Projet Personnel Pluridisciplinaire parcours Sportif de Haut Niveau en formation initiale** pour l'année universitaire **2025-2026** est composé comme suit :

Semestres : 1 -2 (L1) Semestres 3 et 4 (L2)

Président du jury : Jérôme Graindorge

Membres du jury :

- Sébastien Malapel
- Guillaume Richard
- Frédéric Cadiou
- Jean-François Haye
- Roselyne Delvalée
- Nicolas Carre

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} décembre 2025
Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

